



171^e session du Synode

Mercredi 3 décembre 2014

Montmirail

Conseil synodal

Aux députéEs, invitéEs au Synode
Aux membres des Conseils paroissiaux et
Conseils de centres
Aux pasteurEs, diacres et permanentEs laïcs

Neuchâtel, le 7 novembre 2014

Mesdames, Messieurs les députéEs,
ChèrEs amiEs,

La session de ce prochain 3 décembre aborde plusieurs rapports allant du budget aux cérémonies laïques.

- Le budget 2015 présente un déficit élevé (Fr. 401'500.-). Le Conseil synodal poursuit sa politique de réalité : ne pas dépenser plus que l'EREN ne reçoit et développer des projets qui puissent offrir d'autres rentrées, tels que la valorisation du parc immobilier et la levée de fonds. L'équilibre n'est pas encore atteint et les efforts à faire demeurent. Le rapport sur l'évolution de la desserte et la maîtrise des finances va dans ce sens en permettant au Conseil synodal de privilégier, en concertation avec les Conseils paroissiaux et les permanentEs, la repourvue interne des postes vacants. Un autre rapport met à jour la planification financière 2013-2016.
- Le rapport sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire propose de reprendre la règle (70% nombre de paroissien-nes plus 30% nombre d'actes ecclésiastiques et catéchumènes en fin de parcours, moyenne sur deux ans) déjà en vigueur actuellement. Le rapport passe aussi en revue les postes des Services cantonaux en montrant où il est possible de diminuer sans mettre en question la présence et la mission de l'Eglise. Enfin, le rapport charge le groupe des présidentEs des Conseils paroissiaux et du Conseil synodal de suivre les questions sur la Vie communautaire, à savoir les cultes, la structure des lieux de vie et le recentrage des activités.
- Deux rapports touchent aux services funèbres. Le premier propose que des prédicateurs laïcs puissent présider à des services funèbres s'ils ont les qualifications requises. Le second part du constat que des cérémonies laïques sont célébrées dans les temples, en particulier lors de deuils. Le Conseil synodal propose que la règle de l'exclusivité des temples aux services funèbres des Eglises reconnues soit assouplie et que le cadre de telles cérémonies soit formalisé par une convention avec les paroisses, les célébrantEs laïques régulierEs et les entreprises de Pompes funèbres.

Deux rapports d'information écrits sont présentés : le premier sur les cibles TN et l'autre sur l'évolution de la promotion et l'accompagnement du bénévolat.

Enfin, trois informations orales porteront sur les projets Req'EREN, l'Evangelisation et la fermeture de la faculté de Théologie à Neuchâtel.

L'EREN oscille entre finances et projets dans un mouvement régulier. Les finances donnent des limites à l'institution et les projets alimentent la vie de l'Eglise. Sans cet apport des projets à la vie de l'Eglise, l'EREN serait asphyxiée par les questions financières. Il ne s'agit plus de pleurer les recettes passées ou rêvées, mais d'avancer à la suite du Christ, en cherchant sans cesse à vivre et à transmettre notre foi et notre espérance dans la certitude de l'amour de Dieu.

Dans sa lettre 147, Dietrich Bonhoeffer utilise l'expression "polyphonie de la vie" au sujet de l'amour. L'expression est belle. La foi et l'entraide au nom de Jésus Christ génèrent dans l'Eglise une polyphonie de vie que rien ne peut limiter car elle est et manifeste l'amour de Dieu. Vivre avec joie, avec simplicité, avec humilité à la suite du Christ en lui faisant confiance, car "rien ne pourra nous séparer de l'amour du Christ manifesté en Jésus Christ, notre Seigneur" (Romains 8,31).

Fraternellement en Christ,

Président du Conseil synodal



Christian Miaz

Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel

171^e session du Synode

Mercredi 3 décembre 2014 à Montmirail

Table des matières

Ordre du jour.....	p. 7
InvitéEs à cette session.....	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n° 1 du Conseil synodal sur l'évolution de la desserte des postes et la maîtrise des finances.....	p. 11-13
Rapport n° 2 du Conseil synodal sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire.....	p. 15-24
Rapport n° 3 du Conseil synodal sur la planification financière 2013-2016 actualisée.....	p. 25-28
Rapport n° 4 du Conseil synodal sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres.....	p. 29-30
Rapport n° 5 du Conseil synodal sur la mise à disposition des temples pour des cérémonies laïques.....	p. 32-34
Rapport d'information n°6 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle.....	p. 35-36
Rapport d'information n°7 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat.....	p. 37-39
Dates et informations importantes, plan d'accès à Montmirail.....	p. 40

Ordre du jour

171ème Synode du 3 décembre 2014

Montmirail

07h30 **Café et croissants**

08h15 **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
 - Conseil synodal (1 membre laïc)
 - Synode missionnaire (1 député / 1 suppléant)
 - Conseil du Fonds immobilier (1 membre)
3. Information orale sur la faculté de Théologie
4. Budget 2015 (annexe)
 - Introduction du Conseil synodal
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - Examen du Budget 2015
5. Rapport n°1 du Conseil synodal sur l'évolution de la desserte des postes et la maîtrise des finances
6. Rapport n°2 du Conseil synodal sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire
7. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la planification financière 2013-2016 actualisée

11h00 **Culte à Montmirail présidé par Constantin Bacha**

Installations:

Christine Cand Barbezat (RH)

Françoise Jeanneret (SG)

Nicolas Friedli (Com)

Angélique Kocher (Com)

Prises de congé :

Robert Tolck

Christiane Sandoz

Pierre-André Kuchen

12h15 **Repas**

13h30 **Reprise session**

8. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres
9. Rapport n°5 du Conseil synodal sur la mise à disposition des temples pour des cérémonies laïques
10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle
11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat
12. Information orale sur l'évolution du projet Req'EREN
13. Information orale sur le projet Evangélisation
14. Motions éventuelles

17h00 **Fin de session**

INVITÉS À LA SESSION

Conseil d'Etat
Fédération des Églises protestantes de Suisse, excusée
Conférence des Églises réformées de Suisse romande
Église protestante de Genève
Conseil du Synode jurassien
Église réformée de France, région Est
Église catholique romaine, Curé Vincent Marville
Église catholique romaine, Mme Laura Zwygart
Conseil paroissial l'Entre-deux-Lacs
Conseil communal de La Tène
Constantin Bacha, pasteur célébrant le culte
Delphine Collaud, vice-présidente de la Commission de consécration
Candidat à la consécration ou à l'agrégation

Installations :

Christine Chand-Barbezat
Françoise Jeanneret
Nicolas Friedli
Angélique Kocher

Prises de congé :

Robert Tolck
Christiane Sandoz
Pierre-André Kuchen

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- DéputéEs :** Mesdames et Messieurs les députéEs sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider les rédacteurs du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote.
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députéEs voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** Le repas sera servi à Montmirail. Une participation d'un montant de 28 Francs est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : eren@eren.ch **jusqu'au vendredi 21 novembre 2014 au plus tard.**
-  **Il ne pourra pas être servi de repas aux personnes non inscrites.**
- InvitéEs :** Les invitéEs ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du Secrétaire général.
- SuppléantEs et auditeurs/trices :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléantEs et auditeurs/trices.

Rapport n° 1 du Conseil synodal

Rapport sur l'évolution de la desserte des postes et la maîtrise des finances

En bref :

L'évolution défavorable des recettes de l'EREN impose que le tableau des postes décidé par le Synode soit respecté rigoureusement. Le rapport propose les mesures à prendre pour y parvenir.

Introduction

Lors de sa session de juin 2013, le Synode a voté le tableau des postes pour 2013 à 2015, avec une projection jusqu'à 2016. Le rapport, qui fixe le nombre de postes attribués aux paroisses, aux services cantonaux, au conseil synodal et aux services généraux s'intitulait « Rapport s'agissant du tableau des postes et des conséquences sur la vie communautaire ». L'évolution va en direction d'une réduction du nombre de postes. Une réflexion fondamentale a lieu au sein des paroisses concernant leur fonctionnement interne et leur vie communautaire. Les démarches sont accompagnées par le Conseil synodal dans le cadre du projet de législation « Vie communautaire ».

Un certain nombre de défis se présentent dans la mise en œuvre du tableau des postes :

- Plusieurs paroisses se trouvent en situation de sur-quota depuis plus d'une année, elles occupent un taux total d'EPT (équivalent plein temps) supérieur au quota qui leur est attribué dans le tableau.
- Trois stagiaires ont fini leur stage et l'EREN leur garantit un emploi pour la durée de 2 ans après la fin de leur suffragance (cf directives concernant la suffragance en vigueur au moment de l'engagement de ces personnes).
- Le tableau des postes prévisionnel pour 2016 prévoit une nouvelle réduction par rapport à 2013.

1. Le défi des prochaines années

L'ensemble de l'EREN se trouve actuellement en situation de sur-quota de plus de 3 postes par rapport au tableau des postes en vigueur. Le surcoût qui en résulte se monte à plus de Fr. 300'000.- par an, compte tenu de la nature des postes en sur-quota. Dès 2016, le dépassement budgétaire pourrait atteindre près de un million de Francs par an (7.5 postes) si le niveau de la desserte ministérielle restait inchangé et le tableau des postes suivait l'évolution envisagée au Synode de juin 2013. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour que la desserte s'adapte au tableau des postes. La diminution de postes doit se faire par les départs naturels. Mais pour que ces départs se traduisent en diminution de postes, il faut que les postes vacants soient impérativement repourvus en interne, et sans augmenter les taux de travail.

A ce titre, on peut noter qu'aucun départ à la retraite n'est prévu d'ici 2015, et que 5 ministres prendront leur retraite entre 2016 et 2018, correspondant à environ 4 plein-temps. On peut s'attendre à d'autres départs naturels, mais leur nombre devrait être faible. En effet, le marché de l'emploi des Eglises romandes est peu demandeur actuellement.

2. Impératif financier

A la lumière des prévisions financières, la nécessité de respecter les quotas du tableau des postes s'avère impérative. En effet, l'évolution des recettes de la contribution ecclésiastique est décevante depuis 2013, essentiellement pour des raisons démographiques, malgré les efforts déployés pour promouvoir son paiement. De plus, la baisse du taux d'imposition accentue le recul à partir de 2014, recul que les trois Eglises reconnues ont décidé d'assumer tout en motivant leurs membres à s'acquitter de l'intégralité de leur dû. Au moment de la rédaction du présent document, la baisse en 2014 atteignait près de 8%, venant s'ajouter à la baisse de 6% déjà observée en 2013. Ceci correspond à une diminution de l'ordre de Fr. 700'000.- par an en 2014 en comparaison avec 2012. Par conséquent, les dépenses, donc la masse salariale qui représente près de trois quarts de ces dépenses, doivent être réduites. A défaut, les déficits augmenteraient de manière fulgurante, mettant l'institution en mauvaise posture.

3. Pénurie ministérielle à l'horizon?

La politique d'engagement de personnel doit tenir compte des perspectives à moyen terme pour assurer l'effectif du corps pastoral. Sur ce point, une pénurie avait été pressentie pendant plusieurs années, essentiellement en raison du faible nombre d'étudiants en théologie et du grand nombre de départs à la retraite dans certaines Eglises.

A l'heure actuelle, on observe des tendances nouvelles. Le risque de voir les ministres rejoindre une autre Eglise, par exemple, est en diminution. En effet, certaines Eglises romandes sont contraintes de revoir leurs effectifs à la baisse, tout particulièrement l'Eglise genevoise, et les perspectives de diminution sont également à l'ordre du jour dans l'Eglise bernoise. Une autre nouvelle réalité provient de la libre circulation des personnes en Europe, qui nous amène des candidats de l'Europe francophone. Deux des suffragants actuels proviennent de cette filière.

En conclusion, le risque de pénurie de forces pastorales existe bel et bien, mais il faut le relativiser en fonction des évolutions récentes.

4. Mesures proposées

Conformément à l'article 7.1 des conditions générales d'emploi de l'EREN, le Conseil synodal est chargé de gérer les postes en fonction de la mission, des besoins et des ressources, notamment en suivant le cadre budgétaire décidé par le Synode et le tableau des postes. Afin de faire évoluer le nombre de postes vers le niveau prévu par le tableau des postes, il propose les mesures suivantes :

Tant que la desserte de l'EREN présente un sur-quota, les postes vacants ministériels doivent être repourvus en interne. En outre, aucune augmentation de taux de travail n'est en principe envisageable.

5. Et l'engagement de stagiaires?

L'engagement de stagiaires est une question stratégique, tant pour le renouvellement du corps ministériel que pour l'image de l'EREN et de la profession pastorale. C'est pourquoi le Conseil synodal propose de gérer cet aspect séparément, dans le respect des intérêts de l'institution à long terme et des contingences financières. La tâche sera grandement facilitée par la Commission Romande des Stages (CoRoSta) qui vient d'être créée au sein de la CER (Conférence des Eglise Romandes) pour gérer les stages au niveau romand.

6. Accompagnement du processus

La repourvue de postes vacants par des mutations internes demandera de la flexibilité de la part des paroisses qui présentent un sur-quota. En cas de difficulté pour la repourvue d'un poste, le dossier sera confié au Conseil synodal qui, avec les paroisses concernées, élaborera une solution satisfaisant et le principe de l'équilibre financier et les besoins des paroisses.

7. Résolutions

Le Synode décide que tant que la desserte de l'EREN présente un sur-quota par rapport au tableau des postes:

- Les postes vacants ministériels sont repourvus en interne.
- Aucune augmentation de taux de travail n'est en principe envisageable.
- Le Conseil synodal peut demander qu'une personne accepte une charge dans une autre paroisse ou ailleurs dans l'EREN, après une démarche collaborative avec les paroisses et/ou les services cantonaux et avec les personnes concernées.

Rapport sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire

En bref :

A l'horizon 2016, conformément à sa décision d'avril 2011, l'EREN se prononcera sur une réduction éventuelle de quatre postes supplémentaires.

Il s'ensuit, pour notre institution, un travail nécessaire de recentrement de ses activités. Un passage en revue du déploiement des permanentEs dans tous les secteurs où l'EREN est engagée, tel que présenté dans ce rapport, nous permet d'établir des critères pour les diminutions de postes à venir. Une seconde partie concerne la Vie communautaire, réévaluée elle aussi à l'aune d'une réduction de notre voilure.

1. Historique

1.1 Les origines¹

Lors de la session de juin 2013, le Conseil synodal a présenté un rapport sur le tableau des postes et des conséquences sur la vie communautaire. Ce rapport faisait suite à la réflexion née en juin 2010 sur la manière de répartir les postes entre les paroisses. En effet, le résultat d'un calcul proportionnel au nombre de membres ne donne pas la juste mesure de la mission, de l'engagement et de la vie communautaire dans les paroisses. L'objectif était de réfléchir au tableau des postes dans une perspective ecclésiologique plus large.

Une journée synodale sur l'avenir de l'EREN, le 2 avril 2011, était organisée sur la vie communautaire issue des restructurations passées. La vision d'une EREN plus petite et plus dense était évoquée : une Eglise dont le tissu communautaire serait renforcé et dont le rôle d'intérêt général aura été redéfini. L'urgence de la réflexion était appuyée par la réduction de 8 postes envisagée pour 2013 et 2016 (4 + 4).

Pour mener cette réflexion, le Conseil synodal a créé un groupe de travail dès la fin de l'année 2011. Ce groupe a travaillé sous l'égide d'un groupe de pilotage. Un document a été présenté le 8 avril 2013 à un groupe composé de membres de conseils paroissiaux et de permanents².

Un sondage quantitatif³ a été réalisé du 29 novembre 2012 au 9 janvier 2013 auprès des paroissien-nes proches de l'Eglise. 511 personnes ont répondu. Puis un sondage qualitatif a été mis en place sous la forme de trois soirées de présentations et d'analyse.⁴

Dans son rapport le Conseil synodal relevait 4 axes pour la vie communautaire :

- Le renforcement des cultes paroissiaux et le passage à 10-12 cultes par semaine pour l'EREN
- L'abandon des lieux de vie au profit de projets paroissiaux et centres d'activités
- Le recentrage d'activités au sein de la paroisse
- L'établissement de collaborations avec une ou deux paroisses

Il définissait comme critère pour le calcul du quota des postes paroissiaux : le nombre de paroissiens (pondéré à 70%) et le nombre d'actes ecclésiastiques et de catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur deux ans; critère pondéré à 30%).

¹ Rapport du Conseil synodal s'agissant du tableau des postes et des conséquences sur la vie communautaire. 167^e session du Synode, 5 juin 2013 p. 1 à 6

² En annexe 3: les recommandations du groupe de travail

³ En annexe 1: présentation du sondage organisé par un institut spécialisé qui a aidé à formuler les questions, réalisé les aspects techniques. Document Summary gizmo du 29 janvier 2013

⁴ En annexe 2 : les résultats du sondage

Il proposait le passage à la demi-unité pour 2013.

1.2 Résolutions du Synode

Après des débats intéressants et constructifs, le Synode adopte les résolutions suivantes

RESOLUTION 167-B

Le Synode décide de fixer comme critère pour le calcul du quota des postes paroissiaux les éléments suivants: le nombre de paroissiens (pondéré à 70%) et le nombre d'actes ecclésiastiques et de catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur deux ans; critère pondéré à 30%).

RESOLUTION 167-C

Le Synode décide du principe d'arrondir les postes paroissiaux à la demi-unité pour le tableau 2013.

RESOLUTION 167-D

Le Synode décide du tableau des postes 2013, valable dès le 1er août 2013 (cf. rapport présenté en juin 2013)

RESOLUTION 167-E

Le Synode charge le Conseil synodal d'appuyer, dès l'automne 2013, les paroisses dans la préparation de leur projet de vie communautaire (organisation interne de la paroisse et projets de collaborations avec d'autres paroisses), en proposant :

- un échéancier détaillé du travail à réaliser
- des outils ou propositions de points à réfléchir
- un suivi personnalisé par le Conseil synodal
- une disponibilité pour répondre aux demandes particulières.

RESOLUTION 167-F

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter en décembre 2014 un rapport décisionnel sur les règles qui fixeront le tableau 2016 et sur un échéancier pour la réalisation des projets de collaboration paroissiaux.

2. Le Tableau des postes et les résolutions du Synode de juin 2013

2.1 Les règles fixant le tableau des postes 2013

Les éléments fixés pour le calcul du quota des postes paroissiaux accepté par le Synode en 2013 tenaient compte premièrement du nombre des paroissiens et deuxièmement du nombre d'actes ecclésiastiques et du nombre de catéchumènes en fin de parcours, avec comme pondération 70 % pour le premier et 30 % pour le second.

L'autre règle acceptée était le passage à la demi-unité pour le tableau des postes paroissiaux.

Le Conseil synodal avait proposé d'abandonner l'élément du nombre d'enfants et de jeunes en formation, car la comparaison entre les paroisses était difficile à objectiver.

Le Conseil synodal avait proposé que les effectifs des services cantonaux suivent l'évolution des postes paroissiaux avec une certaine pondération, puisqu'un certain nombre de postes sont subventionnés pour une partie importante par des institutions (les postes d'aumônerie). Le Conseil synodal soutenait la proposition d'inscrire dans le rôle des postes des services cantonaux des tâches au service d'une ou de plusieurs paroisses.

2.2 Les démarches entreprises depuis le Synode 2013

Vu le changement important, tant parmi les membres du Conseil synodal qu'au sein des responsables en 2013-2014, les démarches ont pris du temps. Une enquête a été faite auprès des modérateur/trice-s pour la récolte des données et une rencontre avec les présidentEs et

coprésidentEs ont été organisées. Il ressort de cette rencontre qu'un accompagnement selon les nécessités de chaque paroisse tiendrait compte des particularités et des situations des paroisses. En effet, elles ne vivent pas toutes au même rythme, tant au sujet du nombre de culte que des conseils de communauté locale. Par contre tous/toutes les présidentEs ou coprésidentEs ont considéré que le passage des postes à l'entier pose problème et ne susciterait pas plus de collaboration.

3. Règles pour le tableau des postes 2016

3.1 Les postes des services cantonaux

Comme les postes paroissiaux, les postes dans les services cantonaux ont été diminués. Une baisse globale de 8 postes par rapport aux 47,9 postes (tableau des postes 2011) constitue une baisse de 16,7% au total. Les baisses dans les SC déjà opérées en 2013 s'élèvent à 20% pour le Service de formation et à 22% pour les aumôneries et la diaconie.

3.1.1 Service d'Aumôneries (8,5 postes au tableau des postes 2013)

Les postes d'aumônerie hospitaliers sont passés de 2,2 postes en 2011 à 1,6 postes en 2013 soit une baisse de 27%.

- Pour l'Hôpital neuchâtelois (HNE):
 - 40% pour le site de la Chaux-de-Fonds
 - 40% pour le site de Pourtalès (Neuchâtel)
 - 20% pour le site du Val-de-Travers
 - 40% pour le site de La Chrysalide

L'Hôpital de La Providence bénéficie d'un poste à 20%.

Pour rappel, les postes au sein du HNE sont subventionnés à 60% par l'Hôpital neuchâtelois, à 20% par la subvention cantonale⁵ et le solde étant à la charge de l'EREN.

Traditionnellement l'Hôpital de La Providence contribuait par une somme modeste pour l'aumônerie. Avec le changement de direction à la tête de cet hôpital, le Conseil synodal a l'intention de renégocier un accord qui permettrait d'augmenter cette contribution.

Réduire davantage notre présence rend celle-ci insignifiante. Se pose alors la question de l'offre d'un accompagnement spirituel professionnel. Pour le Conseil synodal, la limite a été atteinte, on ne peut aller en-dessous sans remettre en question cet accompagnement professionnel.

- Au sein du Centre Neuchâtelois de psychiatrie (CNP), c'est un 1,2 EPT (équivalent plein temps) qui est attribué à l'aumônerie en milieu psychiatrique :

- 50% Préfargier
- 60% Perreux
- 10% Le Locle

Ces postes sont financés à 44% par le CNP, à 30% par la subvention cantonale, le solde étant à charge de la caisse centrale. Diminuer l'attribution en personnel entraînerait également une diminution de la subvention.

- L'aumônerie en EMS a connu une restructuration complète en 2013 et le nombre de postes est passé de 3,5 à 2.9 EPT, soit une baisse de 17%.

- 20% EMS Boudry est
- 50% EMS Boudry ouest (y compris un EMS de l'Entre-deux-Lacs)
- 50% EMS Val-de-Travers (y compris 5% pour La Fondation Goéland à Pontareuse)
- 35% EMS la Chaux-de-Fonds
- 35% EMS Val-de-Ruz
- 50% EMS Neuchâtel (y compris trois EMS de l'Entre-deux-Lacs)

⁵ Il s'agit de la subvention de l'État de Neuchâtel aux trois Églises pour leurs activités reconnues d'intérêt publique.

50% EMS Le Locle.

Des discussions sont actuellement menées avec l'association des EMS afin d'obtenir un subventionnement pour le travail de l'aumônerie. Le Conseil synodal estime difficile de diminuer la présence de l'Eglise auprès des personnes âgées en EMS. Cette tâche était assumée auparavant par les paroisses, elle a été reprise par les services cantonaux le 1.1.2011 suite à la décision du Synode du 10 juin 2009.

- Le Centre de réadaptation Foyer handicap bénéficie d'un poste d'aumônerie à 10% (5% sur le site de Neuchâtel et 5% sur le site de La Chaux-de-Fonds). Ce poste est subventionné à 50% par Foyer handicap, à 30% par la subvention cantonale et à 20% par la caisse centrale.
- L'aumônerie en institutions sociales (0,80 EPT) est prise en charge à hauteur de 80% par les institutions. Diminuer sur ce poste n'aurait donc que peu d'effet sur les comptes.
- L'aumônerie de la communauté des sourds est un poste à 30% partagé entre l'USBJ et l'EREN. Le poste a déjà été diminué en 2012, passant d'un 50% à un 30%. Une diminution n'est pas possible. La présence minimale est atteinte.

Une proposition avait été faite dans le rapport de juin 2013 d'introduire des tâches au service des paroisses dans le rôle des aumôneries. Cela n'est pas possible compte tenu des subventionnements des institutions partenaires et de l'engagement pris par l'EREN vis-à-vis de celles-ci.

3.1.2 Service de formation (3,2 postes au tableau des postes 2013)

Les postes de formation :

50% responsable cantonal de la catéchèse

50% formation des moniteurs

50% animation et formation

20% formation théologique (Explorations théologiques)

50% animation promotion du bénévolat

50% animation TN

50% aumônerie des écoles post-obligatoires (lycées, universitaires)

En 2011, un poste à 100% était dévolu aux écoles secondaires et post-obligatoires (université). Le poste pour les écoles secondaires (50%) a été supprimé. Il reste un 50% dans l'aumônerie des écoles post-obligatoires (université, lycées, etc.). Ce poste est soutenu par des dons externes à l'EREN se montant à 17'850.-.

Une réflexion sur une diminution possible dans ce service est envisageable pour le Conseil synodal. Ses critères seront :

- Le poste est-il subventionné par une instance extérieure à l'EREN?
- Le poste est-t-il une aide à la formation des bénévoles des paroisses?
- Quelles prestations supprimer et leurs conséquences pour les paroisses et la mission de l'Eglise ?

3.1.3 Service de diaconie

Les aumôneries de rue à la Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel sont œcuméniques, par conséquent une diminution devrait être discutée avec les deux autres Eglises et la présence est déjà minimale :

50% Dorcas, Neuchâtel (dont 25% à la charge de l'EREN)

30 % la Chaux-de-Fonds (dont 25% à la charge de l'EREN)⁶

La présence dans les établissements de détention de l'EREN se monte à 50%. Et le Conseil synodal ne voit pas quelle diminution est possible dans ce secteur.

⁶ L'aumônerie de rue à la Chaux-de-Fonds est un 50%, avec un aumônier catholique à 20% et un aumônier réformé à 30%.

3.2 les postes paroissiaux

Les critères proposés pour la fixation du quota des postes paroissiaux sont les suivants:

- la pondération de 70% pour le nombre de protestants et 30% pour les actes ecclésiastiques et les catéchumènes en fin de parcours (maintien de la pondération décidée par le Synode de juin 2013)

Lors de la rencontre avec les présidentEs de paroisse, ces critères ont été reconnus comme adéquats. Les arguments qui avaient prévalu en 2013 restent pertinents et se confirment.

- les quotas de postes sont arrondis à la demi-unité (maintien de la décision adoptée par le Synode de juin 2013)

Quant à l'idée d'arrondir les quotas à des postes entiers, elle ne suscite pas l'adhésion des présidentEs. En effet, les collaborations inter-paroissiales nécessaires pour appliquer un tel principe ne sont pas réalistes. Elles seraient imposées, au lieu d'être suscitées naturellement par les besoins et les affinités. En outre, elles donneraient lieu à un questionnement permanent sur l'équité de la collaboration.

L'enveloppe globale des forces professionnelles de l'EREN est un autre sujet de réflexion. La volonté de ne pas vivre au-dessus de ses moyens et de ne pas vendre son patrimoine pour financer les déficits a été exprimée à maintes reprises. C'est pourquoi le volume global du tableau des postes devra suivre l'évolution des recettes de l'EREN.

Outre les dotations des paroisses et des services généraux, celles de l'administration, du Conseil synodal, et des médias devront aussi être analysées.

4. Vie communautaire

Un des volets du rapport 2013 était la vie communautaire. L'idée consistait à lier le côté technique de l'établissement du tableau des postes avec une réflexion sur la vie communautaire. Le Conseil synodal était et est encore aujourd'hui convaincu qu'une diminution de postes implique une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation de la vie communautaire de l'Eglise. Les conseils paroissiaux n'ont pas attendu le rapport 2013 pour se confronter à cette question essentielle de la vie paroissiale. Les activités entre autres pour enfants, pour adultes, pour personnes âgées, les cultes, en témoignent. Avec les diminutions de postes, ils se sont adaptés à disposer de moins de présence professionnelle et à concentrer leurs forces. Cet effort est fatigant et usant, car il est constant ces dernières années. De 2001 à 2013, l'EREN est passée de 79 postes⁷ à 49 en 2013 et à 45 postes en 2016, si le Synode accepte la diminution qui lui sera proposée en juin 2015. C'est dans ce contexte que le Conseil synodal a proposé le projet "Evangélisation" que le Synode a accepté. L'objectif est de ne pas oublier l'essentiel et de renouveler la motivation des membres de l'Eglise malgré le mouvement de décroissance. Nous savons que l'érosion des membres de l'EREN est un phénomène inexorable : entre 2001 et 2013, l'EREN est passé de 76'334 à 58'569 membres. De nombreux efforts ont été faits et sont toujours faits pour favoriser l'adhésion à l'EREN.

Tandis que les effectifs diminuent, les besoins quant à eux restent importants. En effet, les personnes actives dans les aumôneries, par exemple, sont confrontées à des demandes croissantes. Le terrain d'action de l'EREN ne se limite pas aux protestantEs du canton mais touche l'ensemble la population neuchâteloise. C'est pourquoi l'EREN cherche de nouvelles manières d'être présente dans la société. Elle s'est donné des moyens, avec différentes études (Sinus milieux, sondages)⁸. Il s'agit de les utiliser à la fois au niveau des instances cantonales que paroissiales.

Le Conseil synodal propose de travailler avec le groupe des présidentEs et co-présidentEs de paroisse, plutôt que de créer un groupe de travail "Vie communautaire" comme envisagé dans le rapport 2013. La tâche consiste à accompagner l'évolution des pratiques paroissiales sur le plan des cultes, de la structure en lieux de vie avec leur conseil de communauté locale et du

⁷ Les chiffres ont été arrondis.

⁸ Cf Annexe

recentrage des activités. Si nécessaire, des rapports seront proposés au Synode. Les résultats du groupe "Evangélisation" seront déterminants dans l'adaptation du travail des paroisses. Il s'agira ensuite de faire le point paroisse par paroisse et, en s'appuyant sur les outils "sinus milieux" et le sondage à disposition, d'inviter les gens à adhérer à la foi et aux valeurs de l'EREN ou au moins de soutenir l'EREN dans ses engagements sociaux.

5. Résolutions

1. Le Synode reconnaît que le nombre actuel de postes dévolus aux aumôneries ne peut être réduit sans remettre en question la présence professionnelle de l'EREN dans ces milieux ou les relations avec les autres partenaires ecclésiaux et civils.
2. Le Synode reconnaît qu'un poste soutenu par des dons externes ne subit pas de diminution.
3. Le Synode choisit comme critères pour la fixation du quota des postes paroissiaux pour le tableau des postes 2016:
 - la pondération de 70% pour le nombre de protestants et 30% pour les actes ecclésiastiques et les catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur deux ans)
 - l'arrondissement du nombre de postes à la demi-unité.
4. Le Synode charge le Conseil synodal et le groupe des président-e-s des Conseils paroissiaux de suivre l'évolution des axes définis par le rapport 2013, à savoir les cultes, la structure en lieux de vie avec leur conseil de communauté locale et le recentrage des activités. Si nécessaire, le Conseil synodal proposera un rapport au Synode sur l'un ou l'autre des axes.

Annexe 1 : Résultats du sondage

1. Informations générales

- Les répondants sont entrés en lien avec l'EREN pour les raisons suivantes (plusieurs réponses possibles) :
 - ils sont nés dans une famille protestante (80%)
 - ils ont eu l'envie de s'impliquer dans les activités communautaires (48%)
 - ils ont vécu une expérience spirituelle forte (30%)
 - ils ont vécu un événement marquant dans leur vie (16%)

La première cause d'entrée est classique et connue. La deuxième nous intéresse, car elle concerne la dimension communautaire, un de nos objets d'étude, dont on voit ici l'importance.

- Les personnes interrogées recherchent dans l'EREN à (plusieurs réponses possibles) :
 - vivre une dimension spirituelle (69%)
 - s'engager, rendre service (64%)
 - rencontrer d'autres personnes (62%)
 - échanger autour de la foi (54%)
 - apprendre quelque chose (41%)
 - se sentir soutenues (29%)

2. Les activités de l'EREN

- Les activités auxquelles les répondants participent régulièrement sont (plusieurs réponses possibles) :
 - le culte dominical (72%)
 - les rencontres conviviales (64%)
 - les autres cérémonies (50%)
 - l'organisation de la vie paroissiale (44%)
 - les groupes de partage, de réflexion, de prière (35%)
 - les formations pour enfants et jeunes (28%)
 - les actions d'entraide et de solidarité (26%)
 - les formations pour adultes (23%)
 - les activités d'aumônerie (12%)

Le culte dominical est, de manière significative, l'activité à laquelle les répondants participent le plus. Il ressort également de ce résultat que les rencontres conviviales jouent un rôle important dans la vie communautaire des répondants. De manière générale, nous pouvons constater que les quatre activités les plus fréquentées sont organisées (principalement) dans le cadre paroissial.

- La fréquentation des activités de l'EREN se distribue de la manière suivante - avec des taux élevés, car nous rappelons que la population cible était constituée de personnes en lien avec l'EREN :
 - une fois par semaine et plus (51%)
 - au moins une fois par mois (49%)
- Les répondants cherchent avant tout à rencontrer (plusieurs réponses possibles) :
 - des personnes de leur paroisse (70%)
 - des personnes partageants leurs intérêts (55%)
 - des nouvelles personnes (48%)
 - des permanent-e-s de leur paroisse (47%)

On observe que la dimension de rencontre est fortement liée à celle de proximité et d'interconnaissance dans la paroisse. Le partage d'intérêts vient certes en deuxième position,

mais avec une différence significativement moindre de proportion (55%, contre 70% pour la rencontre avec des personnes de la paroisse).

- Pour toutes les activités de l'EREN, mais également pour le culte, les répondants mettent l'accent sur (tous critères à plus de 80% ; différence non significative entre elles):
 - la convivialité, la qualité de l'accueil
 - la qualité du contenu
 - la qualité de l'animation, respectivement de la liturgie/musique pour le culte.

La proximité géographique recueille 76% des faveurs, ce qui est important, mais significativement moindre que la convivialité, la qualité du contenu et celle de l'animation. L'option proposée dans la liste de « se retrouver dans une assemblée nombreuse » recueille seulement 43% des faveurs donc, aussi, significativement moindre que le trio de tête mentionné.

3. Organisation future et postes paroissiaux

Collaboration entre les paroisses

- Plus de trois quarts des répondants (77%) sont d'accord avec l'idée qu'un-e permanent-e qui propose une activité dans leur paroisse devrait pouvoir l'offrir à une autre paroisse.
- Plus de trois quarts des répondants (77%) sont d'accord avec l'idée de participer, dans leur paroisse, à une activité proposée par un-e permanent-e d'une autre paroisse.

Mesures pour maintenir les activités dans un contexte de baisse des postes permanents

- Pour toutes les activités proposées, les répondants ne soutiennent pas la diminution de la fréquence (résultat inférieur à 10%) comme une option d'ajustement de l'offre.
- Pour le culte dominical et pour l'organisation de la paroisse, les répondants soutiennent en priorité le regroupement géographique au sein d'une même paroisse. La notion de concentration est donc acceptée, mais au niveau principalement de la paroisse.
- Pour les autres cérémonies (baptême, etc.), les répondants soutiennent en priorité le *statu quo*.
- Pour toutes les autres activités non cérémonielles, y compris les activités d'aumônerie, les répondants soutiennent en priorité des mesures visant à organiser les activités avec une paroisse voisine.

Modèles de réforme de l'organisation

- En ce qui concerne les quatre modèles de réforme, les répondants soutiennent le/la:
 - développement des collaborations entre deux ou trois paroisses (38%)
 - concentration des postes de travail sur les paroisses, en diminuant les missions cantonales (37%)
 - maintien de l'organisation actuelle (13%)
 - organisation sur le plan cantonal de plus de missions qu'aujourd'hui qui desserviraient l'ensemble des paroisses (12%)

Il ressort donc qu'une réforme de la distribution des compétences n'est pas en soi un tabou, mais qu'elle s'oriente de manière claire sur la collaboration entre des paroisses ou la réaffectation de ressources vers les paroisses.

- Le développement des collaborations entre les paroisses pourrait se concrétiser pour les activités suivantes, des plus soutenues ou moins soutenues (plusieurs réponses possibles) :
 - Les formations pour adultes (82%) et les actions d'entraide et de solidarité (80%)

- Les rencontres conviviales (69%), les groupes de réflexions et de prières (65%)
- Les formations pour les enfants et les jeunes (61%) et le culte dominical (58%)
- Les autres cérémonies (40%) et l'organisation de la vie paroissiale (35%)

La majorité des partisans de ce modèle, est ouverte à des collaborations entre les paroisses pour de nombreuses activités de l'EREN, y compris pour le culte dominical.

- La concentration des postes de travail sur les paroisses pourrait se concrétiser pour les activités suivantes, des plus soutenues ou moins soutenues (plusieurs réponses possibles) :
 - Les formations pour enfants et jeunes (86%)
 - Les activités d'aumônerie pour les homes (49%), les actions d'entraide et de solidarité (48%), les formations pour adultes (45%)
 - Les activités d'aumônerie dans les hôpitaux (25%) et de rue (22%)
 - Les activités d'aumônerie dans les institutions sociales (15%), dans les prisons (13%) et dans les écoles supérieures (9%)

Une seule activité (les formations pour enfants et jeunes) est citée majoritairement par les partisans de ce modèle. Ce résultat nous indique que la mise en œuvre de ce modèle s'avérerait complexe. En effet, les répondants ne souhaitent pas que les paroisses prennent en charge de nouvelles activités organisées aujourd'hui sur le plan cantonal, hormis la formation des enfants et des jeunes.

4. Recommandations à l'issue de la consultation

- **Intégrer dans les modèles futurs de réforme l'attachement à la dimension sociale de la pratique religieuse.** Il ne serait pas durable de promouvoir des changements organisationnels et de pratiques qui iraient dans un sens opposé à la perception de la majorité des intéressés, qui attache une grande importance à l'interconnaissance entre personnes et à une certaine proximité des services.
- **Finaliser la réforme des paroisses en assurant que les efforts de synergies internes y soient réalisés.** Ce mouvement ne fait que confirmer et assumer les options de réduction du nombre de paroisses. Dans la situation actuelle de l'EREN, cette option rencontre un soutien important. Cela est vrai en particulier pour le culte dominical.
- **Développer la dimension « inter-paroissiale » comme réponse aux problèmes des ressources.** Plusieurs prestations, en commençant par celles liées à la formation pour adultes et aux actions d'entraide/solidarité, peuvent être concernées. Afin de garder une vision globale d'un tel développement, il est important de le piloter depuis le niveau cantonal. Il est possible de promouvoir une approche différenciée selon les paroisses (le degré de coopération peut être plus ou moins élevé), au gré des volontés locales, mais sur *une base minimale commune* en termes de procédures de mise en place et de prestations touchées.
- **Promouvoir la mobilité des permanents entre les paroisses.** Il nous semble que l'importance réside pour les paroissiens plus dans le fait qu'un service/prestation soit délivré avec un haut degré de qualité, dans un contexte connu, que dans la nécessité d'un intervenant unique et continu dédié à une paroisse.
- **Faire la différence entre les fonctions de conceptualisation et de prestation.** Si la prestation doit continuer à être délivrée à un niveau paroissial ou inter-paroissial, le développement d'outils, de standards ou de références au niveau cantonal peut être poursuivi. A ce propos, nous rappelons qu'un précédent sondage au niveau romand avait démontré la grande ouverture des Eglises réformées, en particulier de l'EREN, à harmoniser les concepts au niveau romand dans les domaines du catéchisme, de la liturgie/psautier et de l'édition. Il y a donc deux mouvements en parallèle : 1) l'acceptation de l'harmonisation à un niveau supra-cantonal et ; 2) la volonté de voir les actions se dérouler avec un haut degré de proximité. Les deux ne sont pas opposés et peuvent cohabiter.

Annexe 2 : Résultats du sondage qualitatif

Des trois rencontres organisées en février 2013 sont ressorties les validations suivantes

- l'identité paroissiale est un élément essentiel.
- il existe une ouverture concernant les collaborations interparoissiales.
- la mobilité des permanent-e-s pour l'animation d'une activité dans une autre paroisse est largement acceptée, ainsi que le principe d'une animation paroissiale par un-e permanent-e d'une autre paroisse.
- il y a une méconnaissance des missions assurées par les services cantonaux.

Rapport n° 3 du Conseil synodal

Rapport sur la planification financière 2013-2016 actualisée

En bref :

Au milieu de la législature, il est utile de comparer la planification financière qui avait été présentée en 2012 avec l'état actuel des comptes et d'adapter les prévisions pour les deux prochaines années. La comparaison fait ressortir plusieurs écarts importants. Quant aux prévisions, elles soulignent la nécessité de se conformer à la vision présentée au Synode en juin 2013 quant au tableau des postes prévu à partir de 2016.

Introduction

Le 5 décembre 2012, le Synode prenait acte de la planification financière qui accompagne le programme de législature 2013-2016. Ce document donnait une image modulable de l'avenir financier de l'EREN, illustrant l'impact des différentes mesures du programme de législature. Deux ans plus tard, il s'agit de faire le point sur l'évolution des finances et le statut des différents projets. En outre, une vision sur les deux prochaines années est donnée.

1. Etat d'avancement du programme de législature

Le plan financier 2013-2016 comportait un scénario de base montrant l'évolution des finances sur 4 ans en supposant qu'aucun changement n'intervienne. Dans la partie inférieure du tableau, il montrait l'effet spécifique de chacune des actions du programme de législature. A l'heure actuelle, il s'agit de faire le point sur l'état d'avancement de ces actions et mettre à jour les impacts financiers respectifs.

Dans la planification financière, les actions du programme de législature sont examinées sous l'angle financier. Néanmoins, le programme de législature a une portée beaucoup plus vaste puisque le volet financier n'en est qu'un parmi quatre : Finances, Innovation, Services, Processus. La planification financière occupe une position subordonnée dans la mesure où elle indique comment les activités sont financées. Elle est aussi stratégique puisqu'elle invite à prendre les mesures pour permettre le financement des activités essentielles.

2. Lecture du tableau

Le tableau en fin de rapport montre la situation actuelle en comparaison avec les prévisions faites en 2012.

- Les colonnes en *lettres italiques* libellées « anciennes » sont tirées de la planification de 2012. Les colonnes en lettres droites correspondent à la situation actuelle (comptes 2013 et budget 2015) ainsi qu'aux prévisions actualisées pour 2014 et 2016. A noter que la prévision 2014, élaborée en été 2014, diffère du budget 2014 qui date de septembre 2013.
- La partie inférieure du tableau montre l'influence des actions du plan de législature sur les comptes. A nouveau, les chiffres en *italique* sont tirés de la planification de 2012. Leur total est reporté dans la partie supérieure du tableau en ligne 11 « **Impact des mesures (ancien)** ». Les chiffres en lettres droites correspondent aux estimations actuelles et sont directement inclus dans les comptes de la partie supérieure.

Il y a deux lectures à faire de ce tableau : d'une part examiner l'évolution des chiffres sur chaque ligne des comptes, d'autre part considérer les actions du programme de législature et voir dans quelle mesure elles se sont concrétisées.

La ligne **Synode Recettes (1)** révèle que la contribution ecclésiastique subit une baisse plus importante que prévu. Dans la planification de 2012, il était bien envisagé de réduire la facture des membres de l'EREN. Mais ce changement s'est matérialisé plus tôt et sans que l'EREN n'en prenne l'initiative puisque qu'il est dû aux modifications au niveau cantonal. La première modification fait suite à la réforme fiscale qui se déploie progressivement depuis 2013, la seconde est due à la nouvelle répartition des impôts entre le Canton et les communes depuis 2014. La diminution des recettes annuelles induite par ces deux mesures est estimée à 8 % de la contribution des personnes physiques, donc de l'ordre de Fr. 400'000.-. A cette diminution s'ajoute le recul du nombre de personnes taxées, donc de protestants qui se déclarent membres de l'EREN. Initialement estimée à 2% par année, la diminution a atteint 4% en 2013 et semble se poursuivre au même rythme en 2014.

Les efforts visant à améliorer le paiement de la contribution ecclésiastique font partie des activités permanentes de la caisse centrale appuyée par les paroisses. Pour rappel, l'accompagnement des contributeurs par contacts téléphoniques, par exemple, rapportent régulièrement de l'ordre de Fr. 100'000.- par année. L'envoi du bordereau à un plus grand nombre de protestants devrait porter des fruits. Un revenu de l'ordre de Fr. 30'000.- par année est attendu, récolté pour la première fois en 2014 sous la forme de dons suite à l'action entreprise en début d'année. Le Synode ayant renvoyé le rapport sur les services funèbres, les revenus supplémentaires attendus par ce biais n'interviendront pas. Cette mesure aurait pu contribuer à raison de Fr. 200'000.- par année. Ainsi s'explique l'évolution de la ligne **Amélioration paiement contribution eccl. (16)**.

Grâce aux **nouvelles activités de levée de fonds (15)**, il était prévu d'obtenir des revenus supplémentaires de Fr. 30'000.- en 2014 progressant à Fr. 100'000.- en 2016. A ce jour, on peut affirmer que l'objectif 2014 a de bonnes chances de se réaliser et que les projets pour 2015 et 2016 sont en bonne voie (newsletter aux donateurs potentiels, promotion des legs).

Concernant la ligne **Synode Dépenses (2)**, le niveau des dépenses retourne à l'ordre de grandeur de Fr. 65'000.- par année. Dans l'ancienne planification, les projets synodaux Requ'EREN et la promotion du bénévolat continuaient de figurer au niveau synodal, alors qu'ils ont été transférés dans l'exploitation depuis.

Pour la ligne **Conseil synodal et services généraux (3)**, les chiffres ont été adaptés à l'évolution visible depuis le budget 2015.

S'agissant de la rubrique **Extérieur (FEPS, CER, etc.) (4)**, il est tenu compte depuis 2015 de la nouvelle clé de répartition entre les Eglises membres de la CER. Ce changement provoque une augmentation sous cette rubrique, augmentation toutefois compensée entièrement par des diminutions sous d'autres rubriques.

La rubrique **Paroisses (5)** regroupe les salaires des ministres en paroisse. Elle représente la dépense la plus importante de l'EREN et influence donc les résultats financiers de manière déterminante. Elle dépend essentiellement du nombre de ministres en fonction et du niveau de leur salaire.

Le redimensionnement du tableau des postes décidé en 2013 devait contribuer substantiellement à l'équilibre des comptes. Toutefois, cette amélioration, qui était évaluée à Fr. 910'000.- (voir ligne **Réduction du nombre de postes (14)**) n'est pas intervenue. Il y a deux raisons à cela : d'une part le retard de mise en conformité des effectifs paroissiaux avec leurs quotas de postes, d'autre part le fait que l'EREN a engagé plusieurs stagiaires en 2013. Ce décalage persistera tant que les effectifs réels ne correspondront pas aux quotas du tableau des postes. De manière approximative, on peut dire que chaque poste en sur-quota charge les comptes de Fr. 100'000.- à 120'000.- suivant la nature du poste (y compris les charges sociales, assurances etc, mais sans les frais d'infrastructure et la participation aux frais généraux) chaque année. Le rapport au Synode sur l'évolution de la desserte des postes et la maîtrise des finances aborde précisément ce sujet. Etant donné que l'adaptation doit se faire par les départs naturels, l'évolution jusqu'à 2016 est difficile à prévoir sur la base des informations actuellement disponibles.

Le Synode ayant refusé la nouvelle **grille salariale (20)** en juin 2014, l'augmentation de coût liée à cette évolution n'interviendra pas. Ceci représente une économie de l'ordre de Fr. 450'000.-.

La rubrique **Services cantonaux (7)** regroupe les salaires des aumôneries et services de formation.

Concernant le poste **Information et communication (8)**, le projet de paroisse numérique a été reformulé entretemps. Il s'agit de la présence renouvelée de l'EREN sur les médias électroniques, qui pourrait faire l'objet d'un investissement en 2015 (Fr. 30'000.- sont inscrits). En outre, l'étude sociologique Sinus Milieux qui permet de mieux connaître les origines et les attentes des membres de l'EREN a été terminée en 2013. Pour les années suivantes, un montant de Fr. 5'000.- par année est encore inscrit, utilisé pour la mise en valeur des résultats de l'étude.

Sous la rubrique **Finances et administration (9)**, des investissements annuels à hauteur de Fr. 50'000.- avaient été envisagés pour moderniser l'infrastructure informatique. A l'époque, il était aussi question de se doter d'un outil spécifique pour la levée de fonds. Dans la réalité, un investissement de l'ordre de Fr. 80'000.- a été opéré en 2013 pour le programme de comptabilité et de gestion des ressources humaines. Dès lors, aucune dépense supplémentaire qui dépasserait le cadre usuel n'est prévue ces prochaines années.

S'agissant de l'**Exploitation immobilière (10)**, l'augmentation des revenus immobiliers devait apporter un supplément de Fr. 250'000.- de recettes nettes à partir de 2014. A ce jour, on peut dire que cet objectif sera dépassé. Ces revenus dépendent toutefois de pratiques comptables qui pourraient évoluer (constitution de fonds de rénovation, amortissements, dissolution de réserves, activation de rénovations). L'augmentation des recettes est due essentiellement aux immeubles neufs ou transformés (Jardin de la Cure à Peseux, maison de Champréveyres à La Coudre, Les Rochettes à Boudry, Les cures de Chézard et des Eplatures, etc.), mais aussi à la bonne gestion locative.

3. Conclusions

En comparant la planification financière présentée en décembre 2012 avec la situation actuelle, on constate que ces deux dernières années ont été riches en événements qui ont influencé l'évolution des comptes. Les bonnes nouvelles proviennent du secteur immobilier qui contribue fortement au ménage de l'EREN. On peut remarquer que le renoncement à la révision de la grille salariale a un impact sensiblement égal à la diminution des recettes de la contribution ecclésiastique. Par ailleurs, il faut constater que la réduction du nombre de postes qui était prévue ne s'est pas concrétisée. Il en résulte un déficit cumulé qui atteindra plus de 1 million de Francs pour les années 2013 à 2016.

A partir de 2016, un nouveau tableau des postes sera proposé au Synode. Le rapport présenté en juin 2013 en donnait un premier aperçu, avec un nombre de postes adapté aux capacités de la caisse centrale. Son adoption permettrait de retrouver l'équilibre financier. Le redressement est indispensable pour éviter que les exercices déficitaires n'épuisent progressivement le patrimoine de l'EREN.

La planification financière établie en 2012 omettait un facteur important qui a fait son apparition en 2014, il s'agit du coût prévisible du passage de la caisse de pension Prévoyance.ne à la primauté des cotisations d'ici 2039. Ce coût sera de l'ordre de 6 à 7 millions de Francs. Pour que cette obligation puisse être satisfaite sans réduire massivement le patrimoine de l'EREN, une réserve doit être constituée. Il est envisagé de mettre de côté un montant annuel de Fr. 300'000.- à cet effet. Pour que ceci soit possible, il faudrait que les comptes annuels présentent des excédents de recettes du même ordre.

4. Résolution

Le Synode prend acte de la planification financière 2013-2016 actualisée.

Montants en CHF	Ancien budget 2013	Comptes 2013	Prévision 2014 (an- cienne)	Prévision 2014 actua- lisée	Prévision 2015 (an- cienne)	Budget 2015	Prévision 2016 (an- cienne)	Prévision 2016 ac- tualisée
COMPTES								
1. Synode Recettes	7'094'300	7'006'179	6'950'000	6'570'000	6'800'000	6'420'700	6'700'000	6'270'000
2. Synode Dépenses	-198'000	-65'035	-198'000	-65'000	-198'000	-67'500	-198'000	-65'000
3. Conseil syn. et serv. généraux	-758'800	-712'549	-760'000	-670'000	-760'000	-641'300	-760'000	-640'000
4. Extérieur (FEPS, CER, etc.)	-35'800	-38'105	-33'000	-38'000	-33'000	-88'700	-33'000	-90'000
5. Paroisses	-4'346'500	-4'167'155	-4'420'000	-4'150'000	-4'420'000	-4'497'000	-4'420'000	-4'400'000
6. Diaconie et entraide	-272'500	-268'004	-272'000	-268'000	-272'000	-264'600	-272'000	-260'000
7. Services cantonaux et formation	-1'270'800	-1'181'786	-1'290'000	-1'180'000	-1'290'000	-1'254'100	-1'290'000	-1'250'000
8. Information et communication	-682'000	-600'346	-684'000	-550'000	-684'000	-538'900	-684'000	-540'000
9. Finances et administration	-474'200	-457'797	-480'000	-450'000	-480'000	-581'600	-480'000	-480'000
10. Exploitation immobilière	87'300	215'842	87'300	563'000	87'300	1'111'500	87'300	1'150'000
11. Impact des mesures (ancien)			715'000		795'000		1'065'000	
12. Dissolution réserve / vente immeu- bles	450'000		380'000		450'000		290'000	
Résultat final	-407'000	-268'755	-4'700	-238'000	-4'700	-401'500	5'300	-305'000

IMPACT FINANCIER des actions du programme de législature (ces montants sont inclus dans le résultat final ci-dessus)

13. Augmentation revenu immobilier			250'000	475'700	250'000	1'024'200	250'000	1'062'700
14. Réduction du nombre de postes Nouvelles activités de levée de			910'000	0	1'170'000	0	1'300'000	0
15. fonds			30'000	30'000	60'000	60'000	100'000	100'000
16. Amélioration paiement contribution eccl.			60'000	30'000	150'000	30'000	250'000	30'000
17. Nouveau taux contribution ecclésiastique			0	-400'000	-300'000	-400'000	-300'000	-400'000
18. Outils pour paroisse numérique (médias électroniques)			-30'000	0	-30'000	-30'000	-30'000	0
19. Etudes sociologiques			-5'000	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
20. Révision de la grille salariale		0	-450'000	0	-450'000	0	-450'000	0
21. Evolution outils de travail informatique		-80'000	-50'000	0	-50'000	0	-50'000	0

Rapport n° 4 du Conseil synodal

Rapport sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres

En bref :

Lors de sa 166ème session, le Synode acceptait la motion suivante :

« Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier la pertinence, l'opportunité et les conditions nécessaires pour qu'un laïc puisse célébrer des services funèbres pour le compte de l'EREN. »

Le présent rapport entend répondre à cette motion.

Introduction

Dans la compréhension du présent document, il s'agit bien de services funèbres chrétiens, avec lecture biblique, prédication et prières, selon les critères proposés dans le dépliant adopté en 2012.

Il faut distinguer un service funèbre présidé par un laïc (une personne qui n'est pas ministre) et une cérémonie laïque comme il s'en pratique de plus en plus dans le Canton, c'est-à-dire, une cérémonie funèbre sans aucune référence ni religieuse, ni biblique. Nous garderons les termes de Service Funèbre pour un culte chrétien lors d'un décès, et préférons les termes de cérémonie laïque pour une célébration qui ne fait aucune référence au Dieu de Jésus-Christ.

Le présent rapport étudie la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN, engagés dans les paroisses et ayant reçu une formation théologique appropriée, de présider des services funèbres chrétiens, venant ainsi en appui aux colloques.

1. Les enjeux et prérequis d'un tel engagement de prédicateurs laïcs

1.1 Les enjeux

Les ministres de notre Église sont formés avec soin à la célébration des services funèbres. Ceux-ci sont devenus le lieu où l'Évangile peut encore être proclamé à des personnes qui par ailleurs ne fréquentent pas ou peu l'Église. Au-delà des familles endeuillées, c'est tout un réseau d'amis, de voisins, de collègues qui assistent aux services funèbres. Les ministres sont de plus en plus conscients de l'importance de soigner leur message, de dire l'espérance qui est la leur dans un langage clair, tout en respectant la sensibilité des personnes qui, culturellement, sont loin du langage de la foi.

Ainsi, les services funèbres relèvent à la fois de l'accompagnement pastoral, de la théologie et de l'évangélisation.

En particulier, la visite de la famille endeuillée, pour préparer le service funèbre, demande doigté et tact. Les ministres sont formés à l'écoute et à l'accompagnement pastoral. Et au-delà de la formation initiale, les années d'expérience dans l'écoute et l'accompagnement font des ministres des spécialistes de ce type de relations humaines.

Compte tenu de l'importance que les services funèbres ont pris dans notre pratique d'Église en terme d'image publique et d'évangélisation, il est indispensable que les personnes présidant ces services soient correctement formées et à l'aise dans cette fonction. Les services funèbres devraient ainsi être en priorité le travail des ministres. Cependant, si un prédicateur ou une prédicatrice laïque de l'EREN souhaite exercer ce ministère, rien ne peut s'y opposer, sous certaines conditions de formation.

1.2 La formation

Une formation spécifique pour des prédicateurs laïcs voulant célébrer des services funèbres devrait comprendre :

Une formation à l'accompagnement spirituel:

En plus d'un solide bagage théologique, les prédicateurs laïcs intéressés doivent pouvoir maîtriser leurs émotions tout en étant capables d'empathie au contact des familles. L'Office Protestant de la Formation est prêt à offrir une formation spécifique aux personnes ayant déjà validé la formation de prédicateurs laïcs. Pour l'instant, elle n'existe pas mais serait à négocier, tant dans sa durée que dans son contenu. Elle aurait un coût raisonnable, puisque l'EREN participe aux frais de l'OPF par le biais de la Conférence des Eglises Romandes.

Une pratique formatrice par un ministre expérimenté-e:

Cet accompagnement serait similaire à celui donné à des ministres stagiaires : expérience de la visite de deuil, préparation de la célébration, choix du texte biblique et contenu de la prédication, enfin, la célébration d'un service funèbre et analyse du vécu de la personne en formation.

1.3 La disponibilité

Elle est une nécessité, un service funèbre ne se prévoyant pas. Il est très rare qu'une famille prenne contact avec unE célébrantE dans les semaines ou jours qui précèdent un décès, souhaitant ainsi se préparer à l'inéluctable et réfléchir aux funérailles sans précipitation. Cela reste l'exception.

En règle générale, les pompes funèbres prennent contact avec le/la ministre « de piquet » et lui demandent de célébrer un service funèbre dans les deux ou trois jours. Si trois jours sont un délai préférable, il n'est pas toujours négociable avec les pompes funèbres, et il est attendu du ministre d'être disponible dans toute la mesure du possible.

C'est donc dans un délai très court qu'a lieu la visite à la famille en deuil et la préparation d'un service funèbre personnalisé, avec un message chrétien audible par la famille.

C'est tout l'art du prédicateur de savoir alors choisir un texte biblique adapté à la situation, qui dit la foi de l'Église et son espérance, dans des mots compréhensibles et acceptables par la famille en deuil comme par l'assistance au service funèbre.

Cela demande compétence et réactivité dans un temps très court.

1.4 Dédommagement

Les services funèbres présidés par un prédicateur laïc devraient être rémunérés selon les dispositions en vigueur pour les remplacements. Ils viendraient en appui aux ministres et colloques, à la demande de ceux-ci.

2. Les propositions du Conseil synodal

Le Conseil synodal propose que des prédicateurs et prédicatrices laïques de notre Eglise soient autorisés par une décision synodale à présider des services funèbres dans le cadre de l'EREN. Ils ou elles doivent être en mesure d'assurer une semaine de permanence au sein d'un colloque afin d'acquérir l'expérience nécessaire. Dans un deuxième temps seulement, ils ou elles pourraient être en appui du service des remplacements.

Le Conseil Synodal estime qu'un discernement doit avoir lieu avant qu'une formation à la célébration de services funèbres soit prise en charge par l'EREN. Si un prédicateur ou une prédicatrice laïque se sent appelé-e à ce ministère particulier, il ou elle prend contact avec le Conseil de sa paroisse qui transmettra ou non sa demande au Conseil Synodal.

3. Résolution

Le Synode décide qu'un prédicateur laïc ou une prédicatrice laïque reconnuE par l'EREN peut présider un Service Funèbre si il/elle a les qualifications requises.

Rapport n° 5 du Conseil synodal

Rapport sur la mise à disposition des temples pour des cérémonies laïques

En bref :

Constat est fait que des cérémonies laïques sont de plus en plus souvent une option choisie pour des services funèbres qui n'ont aucune référence chrétienne. Pour des familles endeuillées complètement détachées de l'Église, ou s'affirmant nettement non-croyantes, ces cérémonies sont une chance de pouvoir vivre un rituel de deuil qui fait sens pour elles.

Plusieurs personnes se sont ainsi investies dans la célébration de rituels funèbres laïcs. Certaines se sont associées (cf. Association « Le Pas ») et leur notoriété augmente sur la région.

Ailleurs, ce sont les responsables des pompes funèbres qui dirigent des cérémonies.

Il arrive de plus en plus souvent que les familles demandent que la cérémonie laïque ait lieu dans un temple. En principe, les temples sont réservés à des cultes, des cérémonies religieuses et l'annonce de l'Évangile. Le présent rapport propose d'assouplir cette règle d'exclusivité de l'usage des temples aux services funèbres chrétiens.

Un groupe de travail réuni par Alice Duport et composé des pasteures Diane Friedli et Karin Phildius, et du diacre retraité Gérard Berney a réfléchi à la question et a participé à l'élaboration du présent rapport.

1. Les textes faisant foi actuellement

Ce que dit le **Concordat** :

Article 9.

3. Les temples, églises et chapelles conservent prioritairement une destination religieuse et sont mis gratuitement à la disposition des Églises, qui bénéficient à leur égard d'un droit de préférence. Aucune manifestation allant à l'encontre des buts poursuivis par les Églises ne peut y être autorisée. Le préavis des autorités ecclésiastiques concernées est demandé chaque fois que l'usage du bâtiment est requis.

Dans un **document de 2012** fixant les modalités d'organisation des services funèbres, en accord avec les entreprises de pompes funèbres et l'EREN, il est précisé au point 4 :

« A noter que le temple ne peut pas être utilisé par un célébrant hors Église ou une autre communauté sans l'accord du Conseil paroissial ; une négociation doit donc être menée en amont. »

Et au point 5 du même document :

« Certaines familles souhaitent un service laïque, mais s'adressent néanmoins à l'Église : les entreprises de pompes funèbres sont encouragées à expliquer aux familles que l'officiant-e sera respectueux de ce que croient les proches et adaptera son langage à leur univers de foi ; il les encouragera à téléphoner à l'officiant-e afin de vérifier la manière dont il-elle envisage le service »

2. Les faits

Selon les régions, les paroisses sont rarement voire jamais consultées pour l'occupation des temples appartenant aux Communes. Pour les services funèbres, les pompes funèbres réservent le lieu de la cérémonie, mais l'administration communale ne demande pas si celle-ci est "laïque" ou présidée par un ministre d'une Église reconnue. Ainsi, les cérémonies laïques ont lieu sans que le Conseil paroissial en soit informé, a fortiori consulté sur l'utilisation du temple.

3. L'évolution de la situation

Le nombre de services funèbres présidés par des ministres de l'EREN est en nette diminution sur les cinq dernières années. Par contre, les cérémonies laïques sont en augmentation. Au lieu de ressentir les cérémonies laïques comme une « concurrence » aux services chrétiens, ils sont probablement une chance de diversité dans l'offre d'accompagnement de deuil de la population neuchâteloise.

Le constat était fait depuis longtemps que les ministres sont confrontés parfois à des demandes floues, à la fois d'un rituel qui fait sens, qui honore la mémoire du défunt, mais qui ne fait pas référence au Dieu de l'Évangile.

Certaines familles ne veulent pas faire appel à l'EREN, parce que se sentant trop éloignées du langage et du message de l'Église, ou parce que le « défunt n'était pas croyant », ou parce qu'un service chrétien ne fait plus sens pour les proches du défunt.

D'autres familles semblent tolérer un service religieux pour des funérailles, ne connaissant pas d'autre option.

Il en résulte un malaise, tant pour la famille endeuillée qui ne se reconnaît plus dans le langage de l'Église, ou même qui affirme consciemment et fermement son détachement de toute référence religieuse – que pour le/la ministre qui sent que son discours, le vocabulaire utilisé, les références à l'Évangile, sont inaudibles pour les proches du défunt.

En ce sens, la possibilité pour des familles détachées de l'Église de demander une cérémonie laïque est une chance.

4. Des lieux appropriés aux cérémonies funèbres

En règle générale, les cérémonies laïques ont lieu dans des lieux « neutres » tels les centres funéraires, ou en pleine nature, ou dans tout autre lieu choisi par les familles et les célébrant-e-s. Ainsi une des maîtresses de cérémonie laïque du canton s'est déjà rendue à Vaumarcus pour une cérémonie « face au lac ». Elle affirme toujours encourager les familles à une certaine cohérence de choix : pour une cérémonie sans référence religieuse, il est préférable de choisir un lieu neutre.

Mais parfois, les familles endeuillées insistent pour que les funérailles se passent dans un temple, voire le temple du village où vivait le défunt.

En effet, les temples sont liés dans la mémoire collective à l'Église et aux grands événements de la vie, le baptême d'un enfant, un mariage, les obsèques d'un proche. Les habitants d'un quartier ou d'un village sont attachés à « leur » temple, et projettent dans ce lieu des notions qui touchent à la sacralité de la vie. Jusqu'à présent, cette sacralité s'exprimait au travers de services religieux et en particulier, les actes pastoraux. Si baptêmes et mariages sont en nette diminution, les services funèbres, eux, restent souvent encore liés à l'Église et donc, au temple.

Si l'on ne fait plus appel à l'Église, pour les raisons citées plus haut, il reste l'attachement à un lieu symboliquement chargé de sens et d'émotions.

5. Les avantages

Accepter que les temples puissent accueillir des cérémonies laïques serait un geste de générosité envers les familles endeuillées qui, dans un temps difficile de leur vie, ont besoin de se sentir accueillies et accompagnées. Même si elles ne font pas appel aux paroisses et ministres de l'EREN pour présider un service funèbre, la mise à disposition du temple normalement réservé aux services chrétiens témoignerait de la compassion que porte l'Église du Christ à toute détresse humaine.

Cet accueil des cérémonies laïques est aussi un signe fort vis-à-vis des autorités civiles et politiques du canton. En effet, pour l'État, signataire du Concordat, un tel accueil montrerait la disponibilité de l'EREN pour toute la population et pas seulement pour les protestants.

Enfin, les temples, pour la plupart, n'appartiennent pas aux paroisses. Ils sont entretenus par les communes et mis à disposition des cultes reconnus. Avec la diminution prévue du nombre de cultes dominicaux, certains ne sont plus régulièrement utilisés.

Il devient difficilement soutenable que l'EREN au niveau paroissial refuse l'accès aux temples à des familles qui en font la demande.

6. Les inconvénients

Si l'on ne fait plus appel à l'Église, pour les raisons citées plus haut, il reste l'attachement à un lieu symboliquement chargé de sens et d'émotions.

Si la demande des familles est claire pour le choix d'une célébration laïque, l'assistance, elle, est souvent confuse. Ce qui se passe dans un temple est « religieux », alors pourquoi le/la célébrantE ne parle-t-il/elle pas de Dieu ? Beaucoup de gens ont encore du mal à faire la différence entre célébration laïque et service funèbre chrétien, et le fait que la cérémonie se passe dans un temple ajoute à cette confusion.

7. Les propositions du Conseil synodal

Le Conseil synodal propose d'assouplir la règle d'exclusivité de l'usage des temples aux services funèbres chrétiens. Il invite les paroisses à ne pas s'opposer à la tenue des cérémonies laïques dans les temples pour des familles habitant le territoire de la paroisse, le village ou le quartier proche du temple choisi.

L'utilisation des temples pour des cérémonies laïques doit rester exceptionnelle, et les célébrant-e-s doivent continuer à en faire la demande, ou au moins informer la paroisse concernée. Compte tenu des délais très courts pour le choix des lieux (parution de l'annonce mortuaire dans le journal), le-la ministre de piquet sera habilité-e à recevoir une demande et à accorder une autorisation. Il-elle en rend compte à son Conseil paroissial.

Afin de limiter la confusion, quand un temple est utilisé par un-e célébrantE laïque, il lui sera demandé de préciser très clairement en début de cérémonie que :

- ce temple est normalement un lieu de culte de l'EREN ;
- la cérémonie demandée par la famille n'est pas religieuse (même si elle a lieu dans un temple) ;
- éventuellement, une offrande peut être recueillie pour la paroisse.

Le Conseil synodal propose la signature d'une convention sur la mise à disposition d'un temple pour une cérémonie funèbre laïque entre les paroisses, les célébrantE s laïques régulierEs et les entreprises de pompes funèbres.

Pour les temples propriété d'une paroisse, le Conseil paroissial fixe un tarif de location.

Une communication adéquate informera les partenaires concernés des décisions du Synode.

8. Résolutions

1. Le Synode accepte l'utilisation des temples pour des cérémonies funèbres laïques. Le Synode décide que les cérémonies laïques dans les temples doivent rester exceptionnelles et sont réservées aux familles habitant le territoire d'une paroisse, d'un village ou d'un quartier.
2. Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer une convention liant célébrantEs laïques réguliers, paroisses et entreprises de pompes funèbres.

Rapport n°6 du Conseil synodal

Rapport d'information sur les cibles Terre Nouvelle

L'engagement et les efforts de l'EREN en faveur des œuvres d'entraide DM-EPER-PPP restent conséquents vu la situation financière des paroisses et de la Caisse centrale. Ils disent le souci des responsables paroissiaux et cantonaux de sensibiliser le plus grand nombre à l'entraide, à la justice et au partage ici et ailleurs. Le Conseil synodal remercie les responsables paroissiaux et cantonaux pour les heures passées à informer et rechercher des fonds pour les projets Terre Nouvelle.

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

En décembre 2013, le Synode acceptait une motion demandant une révision du calcul de la cible. Cette réflexion est en cours et une proposition de modification de ce calcul sera faite au Synode de juin 2015 pour une mise en œuvre pendant la nouvelle législation (budgets 2016-2020).

1. Comptes de l'année 2013

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	408'456.00		408'456.00
Contribution statutaire à l'EPER		29'330.00	29'330.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'202.15	6'192.85	12'395.00
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	4'788.05		4'788.05
Total des cibles de l'EREN		0.00	469'909.05
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil		2'635.00	2'635.00
Frais de gestion		8'107.95	8'107.95
Total	419'446.20	61'265.80	480'712.00

2. Les cibles paroissiales 2015

EREN Paroisses	Nb de Parois- siens	Facteur péré-qua- tion paroiss- iale	Nouvelle Cible (2015)	Cible Pa- roissiale 2014 (pour mémoire)	Projets alternatifs	Cible Paroissiale 2015 annoncée aux œuvres (arrondi)
Neuchâtel	8'511	1.2	76'088.00	78'800		76'100
Entre-deux-Lacs	7'255	1.1	59'455.00	61'000		59'500
La Côte	3'158	1	23'527.00	24'000		23'500
La BARC	3'658	1.2	32'703.00	33'500		32'700
Joran	6'814	1	50'764.00	51'500		50'700
Val-de-Travers	5'661	0.8	33'740.00	34'000		33'700
Val-de-Ruz	6'681	0.9	44'796.00	45'500		44'800
Hautes Joux	5'218	0.85	33'043.00	33'500		33'000
Chx-de-Fds	11'613	0.85	73'539.00	75'000		73'500

Divers			2'000	2'000		2'000
Total	58'569		429'655.00	438'800		429'500

Les montants ont été calculés selon le mode accepté par le Synode. Les nombres de paroissiens correspondent aux statistiques 2013. Le don empirique par paroissien est maintenu à 7.45

3. Engagements pris envers les œuvres pour 2015

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2015
Cibles paroissiales	429'500		429'500
Contribution statutaire à l'EPER		29'330	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'395	6'000	12'395
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral (montant visé)	8'000	0	8'000
Totaux	453'195	50'330	503'525

4. Fonds 1% : comptes 2012 et 2013 et utilisation prévue en 2014 et 2015

Action	2012	2013	2014	2015
Contr statutaire EPER	29'330.00	29'330.00	29'330	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000.00	15'000.00	15'000	15'000
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	2'635.00	2'635.00	2'635	2'635
Réfugiés EPER	6'691,25	6'192.85	6'000	6'000
Jeûne fédéral	0	0	0	0
Aides directes	0	0	0	0
Frais de gestion	7'791.70	8'107.95	10'000	10'000
Total	61'447.95	61'265.80	62'965	62'965

5. Projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle

Rappel : Selon la résolution 165-E du Synode du 8 juin 2012, les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG.

Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien dans le cadre de la cible à des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle, de modifier les règles adoptées en juin 2012 :

- Un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- L'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- Le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- Le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- La description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil synodal pour approbation. Délai de soumission : 15 septembre d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- Un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- Un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- A la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil synodal.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets alternatifs. Il n'y a pas de projet en lien avec Latitude 21 en cours pour 2015.

Rapport n°7 du Conseil synodal

Rapport d'information sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat

*« Il y a diversité de dons, mais le même Esprit [...] Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune. »
(1 Cor 12, 4 et 7)*

1. Rappel du cadre général

Depuis une dizaine d'années, la prise de conscience que les bénévoles sont essentiels pour la vie d'Eglise progresse dans l'EREN. Ainsi, en 2006 déjà, l'EREN faisait œuvre de pionnier en élaborant son propre « dossier bénévolat », qui a d'abord été largement diffusé dans les paroisses sous forme d'un classeur, puis partiellement publié sur son site Internet⁹.

Les enjeux liés au bénévolat et les moyens concrets de le renforcer ont aussi été discutés à plusieurs reprises en Synode¹⁰. En décembre 2012, le Synode a accepté la création du poste d'animatrice cantonale du bénévolat pour une période d'essai de 3 ans. Grâce à cette nouvelle fonction, les paroisses et les services cantonaux – en particulier les aumôneries – bénéficient d'un point de coordination et d'appui clairement situé sur le plan institutionnel.

Ainsi, notre Eglise peut plus facilement

- se faire une vue d'ensemble des différentes pratiques et ressources existantes,
- repérer les principaux besoins dans ce domaine
- et encourager l'échange d'idées et de démarches novatrices entre personnes ou groupes directement concernés.

2. Etapes franchies jusqu'ici

La première étape du projet « promotion du bénévolat en Eglise » a consisté à mener un sondage auprès des paroisses. A l'aide d'un questionnaire, la pasteure Véronique Tschanz Anderegg, animatrice du bénévolat de janvier à septembre 2013, a brossé un tableau d'ensemble du bénévolat dans l'EREN et formulé plusieurs recommandations pour la suite.

Cet état des lieux a ensuite été partiellement complété par Jacqueline Lavoyer-Bünzli, qui lui a succédé dès janvier 2014. Les principaux constats et enjeux apparus dans cette première étape ont fait l'objet de deux soirées de restitutions en mars 2014. Tout au long de cette année, des contacts et des échanges ont également eu lieu avec les paroisses qui n'ont pas pu participer aux rencontres de restitution ou qui ont demandé à être accompagnées dans leurs efforts de promotion du bénévolat. Parallèlement, l'animatrice cantonale du bénévolat a entretenu des contacts avec plusieurs aumôneries, d'une part pour connaître et valoriser leurs expériences, d'autre part comme facilitatrice ou comme personne-ressource.

⁹ <http://www.eren.ch/qui-nous-sommes/benevoles/>

¹⁰ Rapport du Conseil synodal sur la promotion du bénévolat, Synode des 10 et 16 décembre 2008
Programme de législature 2012-2016, volet « Processus », p. 6 et p. 11
Rapport du Conseil synodal relatif à la promotion du bénévolat, Synode du 6 décembre 2012

Aussi bien l'état de situation initial que ces divers échanges ont mis en lumière tout ce que l'EREN accomplit déjà dans le domaine du bénévolat, en particulier le fait que tous les bénévoles bénéficient de marques de reconnaissance. Ils ont aussi permis de mieux cerner les 3 principales préoccupations des paroisses, qui sont largement partagées par les aumôneries, et auxquelles il s'agit maintenant d'apporter des réponses concrètes.

3. Priorités et mesures pratiques

3.1 Avancer ensemble vers une vision d'Eglise pour le bénévolat

Il ressort de l'état des lieux établi par Mme Tschanz Anderegg que les différents groupes de bénévoles travaillent souvent en « circuit fermé ».

Il n'y a donc pas (encore) de vision commune du bénévolat dans l'EREN.

Or, si les paroisses ne veulent pas d'une uniformisation dans ce domaine (pas plus que dans d'autres), elles sont conscientes que leurs pratiques disparates risquent de les affaiblir et se déclarent prêtes à les harmoniser progressivement. C'est pourquoi elles demandent surtout de la transparence par rapport au projet bénévolat, ce que le Conseil synodal interprète comme une volonté de s'y associer activement et de le co-construire.

C'est dans cet esprit qu'un premier correctif été apporté au projet initial. En effet, plusieurs paroisses ont fait état de leur difficulté à désigner le répondant-e paroissial-e du bénévolat, dont le rôle leur paraissait trop complexe à définir et, par conséquent, à tenir par une seule personne. Une autre façon de procéder leur est désormais proposée pour entrer dans une réflexion collective sur le bénévolat et pour les aider à se partager les responsabilités qui en découlent.

Plusieurs autres mesures pratiques, déjà réalisées ou en bonne voie de l'être, contribuent également à ce *processus d'harmonisation progressive basée sur les besoins effectifs du « terrain »*.

Ainsi, l'EREN dans son ensemble est devenue membre collectif de l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB). Toutes les paroisses et aumôneries peuvent désormais bénéficier des prestations de ce lieu-ressource, notamment sa « bourse du bénévolat » ; et cela gratuitement puisque la cotisation est prélevée sur le budget de promotion du bénévolat et donc payée par la caisse centrale.

Les postes de responsables de la communication et du site de l'EREN étant désormais repourvus, une « bénévolathèque » électronique devrait prochainement voir le jour afin que les outils de promotion élaborés dans l'EREN (par exemple, une liturgie de reconnaissance) et par d'autres organismes soient aisément accessibles. Le besoin de disposer d'un « référentiel bénévolat » serait ainsi être déjà bien couvert.

Enfin, toujours à partir de situations concrètes, les conditions-cadre des engagements bénévoles « cantonaux » (responsabilités, formation, défraiement) se précisent peu à peu.

3.2 Renouveler les forces bénévoles

Plus de 2000 bénévoles sont actuellement recensés dans l'EREN. Cependant, il manque en moyenne 35 personnes par paroisse. Les paroisses craignent que ce manque n'aille en augmentant et que leur fonctionnement ne soit mis à mal, car la majorité des bénévoles est âgée. Il y a donc nécessité de renouveler les forces bénévoles d'ici 5 à 10 ans.

Le besoin fondamental des bénévoles est le partenariat, c'est-à-dire l'échange et l'équilibre entre donner (de soi) et recevoir en retour. Une autre nouvelle tendance se dégage, surtout chez les plus jeunes: le besoin de formation. De même, contrairement aux personnes engagées de longue date, beaucoup de ces « nouveaux bénévoles » veulent aussi des conditions-cadre plus précises (défraiement, horaires, tâches exactes, etc.). Comme d'autres institutions, l'EREN doit apprendre à concilier le désir des personnes intéressées avec ses besoins en nouvelles forces et avec ses propres obligations et responsabilités, en particulier envers ses partenaires dans la société civile. C'est pourquoi ces questions sont d'ores et déjà travaillées pour les bénévoles associés des missions cantonales, de manière à ce que les paroisses qui le souhaitent puissent s'inspirer de ce qui est mis en place dans les différents services cantonaux.

3.3 Echanger des idées et du savoir-faire en matière de bénévolat

Parmi les demandes exprimées par les paroisses, l'une revient avec une insistance particulière : celle de faciliter l'échange d'idées et de savoir-faire.

Outre le travail d'information et de concertation déjà entrepris au « cas par cas » par l'animatrice cantonale du bénévolat, deux mesures concrètes « formelles » seront réalisées en 2015 :

- L'organisation, dans le cadre de l'Office protestant de formation (OFP), d'une formation continue ouverte aussi bien aux ministres qu'aux laïcs bénévoles en situation de responsabilité de toute la Romandie. Intitulée « Booster les forces vives en Eglise », elle se déroulera du 24 au 26 mars 2015 à Montmirail et sera co-animée par Jacqueline Lavoyer-Bünzli.
- Sur le plan cantonal, plusieurs ateliers pratiques seront proposés autour des 5 principaux moments du « cycle d'accompagnement » d'un-e bénévole¹¹. Le contenu et les modalités pratiques de ces échanges seront définis et réalisés d'entente avec les paroisses intéressées.

3.4 Le service des visites comme possible « laboratoire du futur »

Le canton a ouvert, avec son processus de planification médico-sociale, un important chantier dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées. Le Conseil synodal est d'avis que ce projet pourrait constituer une opportunité, pour l'EREN comme pour les 2 autres Eglises reconnues, de valoriser leur service de visites bénévoles comme l'un des éléments de ce dispositif. Il le suit donc avec attention et a délégué l'animatrice cantonale du bénévolat dans le groupe de travail « Proches aidants ».

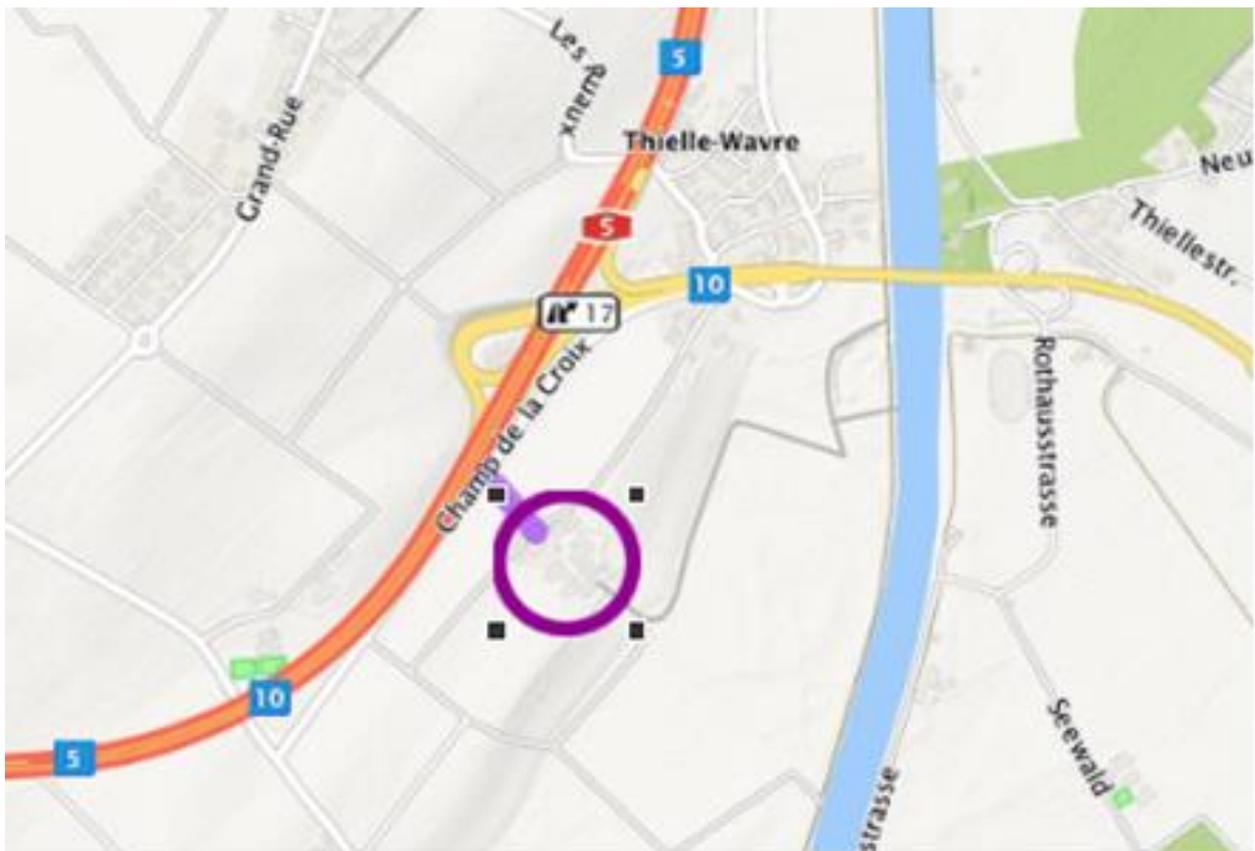
Cette activité bénévole spécifique est intéressante, parce que située à l'articulation entre service cantonal (aumônerie en EMS) et paroisses. Mieux la profiler comme service d'intérêt général nécessiterait un accompagnement particulièrement intense des organes d'Eglise concernés dans ce domaine, ce qui implique aussi de bien mesurer les ressources à disposition et celles indispensables à sa réalisation. Ceci vérifié, s'engager dans cette voie permettrait *de s'exercer tous ensemble*, c'est-à-dire d'affiner, de mettre en œuvre, d'évaluer et de compléter « en situation réelle » les différents outils de promotion du bénévolat brièvement décrits ci-dessus.

En décembre 2015, le Conseil synodal soumettra au Synode son rapport d'évaluation finale du projet bénévolat. Celui-ci englobera une information plus détaillée sur la suite de ce processus et des résolutions relatives à l'éventuelle implication de l'EREN dans le dispositif cantonal à venir.

¹¹ Recherche, accueil et orientation des nouveaux bénévoles
Formation et entrée dans l'activité
Motivation et fidélisation
Valorisation et reconnaissance
Prise de congé et transmission

Dates et informations importantes à retenir et plan d'accès à Montmirail

Mercredi 14 janvier 2015	Eventuelle séance de relevée du 171 ^{ème} Synode
Mercredi 3 juin 2015	172 ^{ème} Synode, lieu à définir
Dimanche 7 juin 2015	Assemblée générale - Elections
Les 17 et 18 juin 2015	Rencontre des PermanentEs
Dimanche 21 juin 2015	Installation des Conseils paroissiaux
Mercredi 26 août 2015	Synode d'ouverture de la législature, lieu à définir
Dimanche 25 octobre 2015	Cérémonie de consécration à 17h00 ou 17h30, lieu à définir



EREN
Faubourg de l'Hôpital 24, Case postale 2231, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 725 78 14 Fax 032 724 09 50
www.eren.ch E-mail: eren@eren.ch CCP 20-1-0